



Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

MARDI 10 DECEMBRE 2019 A L'HOTEL DE LA POSTE

Présence du Conseil Général : 32

Conseil exécutif : 5

Les excusés : 10

Les non excusés : 5

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Assermentations
- 3) Adoption du PV du 17 juin 2019
- 4) Communications du Conseil
- 5) Préavis N°4/2019 budget 2020
- 6) Divers et propositions individuelles

Monsieur Bernard Stucki débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée ainsi que pour l'intérêt au bon fonctionnement des affaires du Village.

Point 1. Contrôle des présences :

32 personnes présentent au conseil général, 5 personnes du conseil exécutif.

10 personnes excusées qui sont ; Mesdames Monique Busset, Lesly Daskalakis, Silvia Devaud, Franceline Piguet, Irène Meylan, Messieurs Nicolas Devaud, Guy-Daniel Meylan, David Pousset, Loïc Richard, Bernard Walter.

Point 2. Assermentations :

Aucune assermentation ce soir

Point 3. Adoption Du PV du 17 juin 2019

Madame Christine Betschen demande à ce que le jour soit indiqué sur la convocation et non pas seulement la date.

Monsieur Raymond Lavanchy nous informe qu'il a été nommé au conseil communal, raison pour laquelle le jour des séances a été changé car il ne pouvait pas assumer les deux fonctions de secrétaire du village+ le conseil communal le lundi.

Le PV a été accepté à l'unanimité



Point 4. Communications du conseil :

Monsieur Alfred Luthi remercie chacun pour sa présence à l'assemblée générale, et remercie tout particulièrement Messieurs Pierre-Maurice RoCHAT et Christian PIGUET pour tout ce qu'ils ont entrepris lors de la rénovation de l'Hôtel de la Poste et espère que le tenancier Monsieur Soares aura du plaisir à y travailler.

Le Bilan de l'année écoulée représente 24 assemblées (dont le thé dansant, Vallée de Joux tourisme, ADAEV, SIC, accueils des nouveaux habitants de la commune présentée sous forme de diaporama et appréciée de tous).

Début 2019, le village comptait 741 habitants soit une diminution de 29 habitants par rapport à 2018. Plusieurs décès sont à déplorer, en hommage à leur mémoire nous observons une minute de silence. Toutefois nous nous réjouissons de deux nouvelles naissances.

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT prend la parole concernant l'hôtel de la Poste, aucune remarque n'a été faite concernant la rénovation de l'Hôtel de la Poste. Les délais ont été respectés et il tient à remercier avec le conseil exécutif tous les entrepreneurs qui ont travaillé dans ce projet. Les chambres et l'appartement de l'hôtelier vont être terminés dans les prochains jours il n'est en effet pas évident de faire respecter les délais aux entreprises concernées. Il reste encore la décoration, mais ce n'était pas le point principal.

Les grosses difficultés ont été rencontrées lors de la rénovation de la cuisine (erreurs, malfaçons etc...) mais nous pouvons vous garantir que la société en question a accepté de prendre à sa charge l'entier des coûts de ces erreurs. Les discussions ont été difficiles, mais nous avons été soutenus par notre architecte.

D'autres petits soucis ont également été déplorés dont en voici un résumé :

- Augmentation de la puissance électrique
- Changement du carrelage de la terrasse
- Porche d'entrée
- Bimer dans la grande salle avec hauts parleurs intégré
- Changement des chaises du restaurant
- Dégâts dans l'appartement du tenancier qui eux ne sont pas pris en compte par l'assurance

Le montant de tous ces changements n'est pas encore connu, mais une séance extraordinaire aura lieu début janvier 2020.

Il tient à remercier l'architecte ainsi que toutes les entreprises dans leur engagement dans ce gros projet ainsi que le conseil exécutif pour leur soutien et particulièrement Monsieur Christian PIGUET qui a été présent à ses côtés tout au long de cette rénovation.

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT poursuit cette fois en nous parlant de la place Verte.

Les travaux de la place Verte ont débuté avec un peu de retard, et avec une météo bien arrosée entre fin septembre et octobre cela nous a obligé à devoir repousser les travaux au printemps 2020.

Suite à la visite de la société de fabrication des jeux, il a été réalisé un contrôle de ces derniers (tyrolienne, balançoires, bancs) qui seront donc inchangés. Afin d'augmenter leur durée de vie il est important d'effectuer un entretien régulier. S'agissant de bois étuvés ceux-ci ont besoin d'être « nourris ».

Selon le budget 2020, un montant de 8'000 CHF a été alloué pour entretenir ces derniers.

Le conseil exécutif assure que l'entretien dans les bonnes règles se fera dorénavant correctement.

Une petite inauguration aura lieu lorsque celle-ci sera accessible à tous les enfants du village et de la Vallée de Joux.

Monsieur Alfred Lüthi reprend la parole concernant la construction des habitations qui devraient se faire derrière notre grande salle, où nous avons d'ailleurs fait l'objet d'une opposition. Cette dernière a été basée sur la non sécurité de ces derniers et non pas sur la construction en elle-même.

Actuellement il y a deux mises à l'enquêtes distinctes soit : 2 villas sur la partie haute du terrain, et la seconde un immeuble de 12 appartement sur la partie basse.

Dans les deux cas, le permis de construire a été refusé par le service du développement territorial du canton car l'endroit est classé en zone réservée. Toutefois à notre connaissance, l'immeuble de 12 appartements fait actuellement l'objet de négociation avec le promoteur.

Concernant le bâtiment Messidor (chemin des amoureux 2) : Changement des vannes thermostatiques des radiateurs qui permettront de savoir avec exactitude ce que chaque locataire consomme comme énergie.

Radars pédagogiques : les données recueillies par ce dernier sont très intéressantes. Après avoir été placé à plusieurs endroits et dans les deux sens (Rue Paul Golay, Rue Centrale, Chemin des Amoureux) nous nous rendons compte que les infractions varient selon l'endroit.

72,8 % Rue Paul Golay

51,6 % Chemin des Amoureux

53,1% Rue Centrale

La très large majorité circule entre 50 et 60 Km/heure et ne feraient pas forcément l'objet d'amende si l'on tient en compte la marge de déduction faite par la gendarmerie.

Toutefois nous avons également quelques chiffres des chauffeurs circulants à des vitesses excessives dont la verbalisation serait sanctionnée pour le moins d'un retrait de permis :

914 véhicules entre 70 & 80 Km/heure

124 véhicules entre 80 & 90 Km/heure

23 véhicules entre 90 & 100 Km/heure

1 véhicule entre 100 & 110 Km/heure

1 véhicule à plus de 110 Km/heure

A relevé que ces contrôles ont été effectués de jour comme de nuit. Nous allons maintenant pouvoir en informer nos autorités municipales.

Monsieur Alfred Lüthi clos son rapport en remerciant chacun de ses collègues pour leur engagement, leur disponibilité tout au long de l'année sans oublier notre fidèle boursière Madame Catherine Golay et notre secrétaire Monsieur Raymond Lavanchy.

Egalement un grand merci à Monsieur Georges Masson pour l'embellissement du Village, l'entretien de la piste VITA et la propreté des tableaux d'affichage.

Il tient également à remercier chaque membre de cette assemblée pour votre confiance et vos encouragements à leur égard.

Point 5. Préavis N° 4/2019 budget 2020

Monsieur Eric RoCHAT prend la parole sur ce préavis en informant qu'il se sont donc réunis le lundi 25 novembre 2019 au bureau du Conseil Exécutif.

La commission était présente au complet, qui pour rappel est composée de Messieurs André Reymond, Jean-Claude Blattner, Christophe Bonny, Georges Masson et Monsieur Eric RoCHAT serviteur.

Le conseil exécutif était quant à lui représenté par Madame Catherine Golay, accompagnée de Messieurs Alfred Luthi & Pierre-Maurice Rochat que nous remercions pour toutes les informations données et pour les réponses apportées en charge du dicastère des finances.

Administration générale :

Concernant les subsides aux sociétés, le Conseil administratif a accordé quelques augmentations à certaines sociétés ou groupements à savoir : le Parc Jura Vaudois qui va toucher 200.- / an en lieu et place d'aides ponctuelles ainsi que Astroval & PEVHO qui ont eu été ajoutés à la liste des bénéficiaires.

Finance :

Le poste important de ce chapitre concerne les impôts. Compte tenu des éléments à disposition il est porté un montant de 160'000 CHF au budget 2020. Cela nous laisse toutefois une marge de petite marge de manœuvre par rapport à l'année 2018 (177'000 CHF). Toutefois relevons que le réajustement fiscale avec la RIE III (concerne principalement les personnes morales) n'est pas forcément à notre avantage.

Bâtiments :

Rien à signaler sur l'ensemble des bâtiments ou l'entretien est effectué de manière suivie. La fréquentation est bonne, nous notons toutefois que les petits appartements subissent plus de « mouvements ».

A noter une légère diminution des recettes suite à la disparition des dortoirs à la Grande salle.

Concernant la place verte et le montant de 8'000.- d'entretien des structures qui n'ont pas été changées, cela ne faisait pas partie du préavis voté ce printemps (2019).

Point 6. Divers et propositions individuelles

Monsieur Felix Morand souhaite prendre la parole concernant le rapport relatif au préavis Budget 2020. Il fait partie de la société Val d'Orbe (cœur mixte) depuis 20 ans et ont comme chaque société besoin de sponsor.

Cette société rassemble environ une trentaine de personnes, et aujourd'hui il fait une demande d'amendement de 500.- et demande que cet amendement soit mis en discussion par le président et voté par l'assemblée.

Monsieur Alfred Luthi prend la parole en informant Monsieur Félix Morand qu'il aurait été bien d'envoyer une lettre, chose qui aurait été faite à chaque village.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole en informant qu'il a bien reçu le courrier mais que celui-ci a été refusé car la société n'était pas connue du Village.

Madame Catherine Golay prend la parole en informant Monsieur Felix Morand que nous ne sommes pas censé savoir que des personnes du Village chantent à ce cœur et de ce fait il est vrai qu'étant donné que ce n'est pas une société de la Vallée de Joux celle-ci a été refusée.

Monsieur Robert Masson prend la parole pour savoir si le montant de 500.- est pour une année car il s'agit des 20 ans ? Monsieur Félix Morand informe que pour le moment il s'agit uniquement d'une demande pour les 20 ans de la société.

Selon le règlement et étant donné que Monsieur Félix Morand a posé un amendement l'assemblée est obligée de voter (Art. 68) dont voici les résultats.

Contre 4

Abstinentes : 5

Pour : 23

L'amendement est donc accepté. Le montant sera donc versé en 2020.

Monsieur Roland Zahnd prend la parole concernant l'arrêt de bus actuel qui n'est pas idéalement placé pour se rendre au centre du Sentier.

Le Conseil exécutif va faire le nécessaire et prendra contact avec travys pour voir ce qui pourrait être possible de faire.

Pour information le conseil exécutif n'est pas au courant des arrêts de bus attribués au Village.

Monsieur Alfred Luthi informe qu'un projet est en attente concernant la traversée de la rue centrale.

Il faudrait donc faire une demande pour mettre un cabanon coté arrêt de bus direction le pont

Monsieur Gauljoux prend la parole concernant un problème de bruit de moteur (voiture noire) très désagréable et demande à ce que la gendarmerie fasse une petite ronde pour « peut être » arrêter ce conducteur.

Monsieur Jean-Claude Blattmer prend la parole concernant la route piétonne (vers l'entreprise Stucki jusqu'à l'hôtel) qui est très glissante en hiver. Monsieur Alfred Luthi prend la parole pour informer qu'effectivement le trottoir doit être refait par la commune dans le courant de l'année.

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT prend la parole concernant l'ancienne locataire indélicatement de la ferme en nous informant qu'elle est en cessation de paiement. Madame Catherine Golay poursuit en informant que cette dernière a été mise en poursuite et que nous avons reçu un acte de défaut de bien. Etant donné qu'elle passait par SwissCaution pour la garantie de loyer, ceux-ci ont versé un montant de 3'000 francs qui couvrent en partie les dégâts effectués dans cet appartement.

Comme Monsieur Jean-Claude Blattmer, Madame Christine Betschen remercie toutes les personnes qui se sont investies à la belle rénovation de l'Hôtel de la Poste.

Madame Danielle Flaction prend la parole concernant le projet de construction en cours derrière la salle du village. Monsieur Alfred Lüthi lui répond que le canton n'a toujours pas donné suite et que le statut est actuellement en cours.

Monsieur Roland Zahnd se demande s'il y a vraiment un droit de passage ?

Effectivement le garage se trouve sur un droit de passage c'est la raison pour laquelle celui-ci sera démoli. Un droit de passage de 3m est obligatoire. Le Village de l'Orient est donc en tort et cela depuis environ 50 ans.

Monsieur Felix Morand prend la parole et demande s'il existe encore des parcelles constructives pour un citoyen qui souhaiterait construire ?

Monsieur Christian Piguet informe qu'il reste deux terrains à bâtir qui appartiennent au « Duda ».

Monsieur Roland Zahnd se demande si un giratoire va être en prévision en face de l'hôtel de la Poste ? Toute la traversée de l'Orient est à l'étude plus d'informations seront à venir en 2020 car une étude globale est en cours.

Pour terminer, un diaporama sur l'hôtel de la Poste a été présenté à l'assemblée générale.

Monsieur Bernard Stucki clôt cette assemblée en informant que la prochaine séance aura lieu le **mardi 16 juin 2019 à l'Hôtel de la Poste.**

Le Président :
Bernard Stucki



La secrétaire :
Lynda Cabras